



FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

E.V.D. HÄMPEL
No. <i>Chili 2731</i>
GATT
EE
18. NOV. 1968 <i>29. 11. 68</i>
<i>La</i> <i>JK</i> <i>Re</i>
Kopie an

Division du Commerce du
Département fédéral de
l'Economie Publique
Palais fédéral

3003 B e r n e

V/réf.

N/réf. (à rappeler svp)
Ke/9447/Ru

BIENNE, le 15 novembre 1968

Monsieur l'Ambassadeur,

Chili - Industrialisation horlogère

Par l'entremise de l'Ambassade du Chili en Suisse, nous avons été récemment mis en contact avec M. David Tunik Zadik, Chef du Département des études industrielles de la "Corporacion de fomento de la produccion". Cette personne était en train d'accomplir un voyage en Europe, dans le but de prendre contact avec des représentants de différents secteurs de l'industrie. Ce voyage d'études avait pour but d'étudier la poursuite du développement de l'industrialisation du Chili.

Le contact que M. Tunik désirait établir auprès de notre organisation avait donc pour objet l'industrialisation horlogère du Chili.

* Cette rencontre eut lieu le 18 octobre et nous nous permettons de vous donner connaissance, au titre confidentiel, de la note rédigée à ce propos par le soussigné de droite.

* Au cas où vous jugeriez utile d'en donner connaissance à l'Ambassade de Suisse au Chili, nous joignons encore à la présente un deuxième exemplaire de cette note.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération.

FEDERATION HORLOGERE SUISSE

PA von Kanel

* Annexes: ment.

NOTE POUR LE DOSSIER

CHILI - INDUSTRIALISATION HORLOGERE

Une lettre de la Chambre de Commerce Latino-Américaine nous annonçait, en date du 7 octobre, la venue prochaine en Suisse de M. Tunik, de Santiago. M. Tunik désirait s'entretenir avec des représentants des industries de précision, notamment l'optique et l'horlogerie.

Nous avons dès lors pris contact avec l'Ambassade du Chili à Berne, en la personne de M. Barriga, Conseiller commercial. M. Barriga ne connaissait pas la date exacte de l'arrivée de M. Tunik, mais il nous assura qu'une rencontre avec ce dernier serait très intéressante pour les deux parties, M. Tunik étant chef du département des études industrielles de la "Corporacion de fomento de la produccion". Une rencontre fut donc fixée, par la suite, entre MM. Barriga, Tunik et von Kaenel, le 18 octobre à Neuchâtel.

M. David Tunik Zadik eu l'occasion d'exposer au délégué de la FH les buts de l'organisation qu'il représente. La "Corporacion de fomento de la produccion" a pour but la promotion de l'industrialisation au Chili. Dépendant directement de l'état, cet organisme a cependant un budget indépendant ce qui lui permet, une fois le budget coté, d'être plus ou moins souverain dans le domaine de l'aide à l'industrie. Le moyen principal employé par cette "Corporacion" pour promouvoir l'industrie est, après études préalables, le prêt des fonds nécessaires.

Dans une première phase d'industrialisation, l'accent a été mis sur les produits de base (acier, pétrole...) et les biens de production. Dans ces domaines, la corporation garde cependant une majorité dans le capital-action. L'état pourra ainsi garder main haute sur les produits de base et les biens de production.

Quant aux biens de consommation, parmi lesquels l'horlogerie ferait partie, la corporation octroie comme pour les autres secteurs les prêts nécessaires, ne conservant par la suite qu'une partie minoritaire de capital-action. L'initiative et le pouvoir de décision sont laissés, dans ce domaine, aux chefs d'entreprises eux-mêmes.

Le Chili entre actuellement dans une nouvelle phase de son industrialisation, s'intéressant pour citer des exemples à la pétrochimie et à l'électronique. Le voyage que M. Tunik fait actuellement en Europe a pour but de prendre les contacts nécessaires et d'orienter les études actuelles du Chili dans le domaine de l'industrialisation.

Revenant d'Angleterre où il a pris des contacts notamment dans le domaine de l'industrie textile, M. Tunik s'arrête en Suisse pour étudier l'industrie de la mécanique de précision, l'optique et l'horlogerie.

M. von Kaenel a exposé, de son côté, quelle était la position de l'industrie horlogère suisse face à une industrialisation au Chili. Cette position se résume comme suit :

"Si nous nous penchons sur les statistiques, nous remarquons que le Chili importe, pour 1967, 117'818 montres et mouvements, pour une valeur de 4'943'439.-fr. (en provenance de la Suisse).

Pour être rentable, une fabrique d'horlogerie doit pouvoir produire 400'000 montres. Compte tenu de la capacité d'absorption du marché chilien, moins du tiers de la production pourrait être écoulé au Chili.

Nous sommes conscients que ces trois prochaines années verront une large industrialisation de certains pays d'Amérique latine. Le cas de Mexico, pour l'horlogerie, ne sera pas isolé. Mais compte tenu de ce fait, nous ne souhaitons nullement une congolisation ou une balkanisation de cette industrialisation. Nous voulons prévoir des zones industrielles dont le poids spécifique puisse être suffisant pour qu'elles s'imposent.

Nous travaillons donc à rechercher une solution valable à ce problème. A cet effet, nous tendons très certainement vers une solution semblable à celle adoptée par Phillips et Olivetti en Amérique latine : la mise en production commune d'un certain nombre de pays, d'où une répartition du travail.

4 solutions s'offrent actuellement à nous :

- 1) Une solution globale dans le cadre de l'ALALC
- 2) Une solution cône sud (Argentine, Chili, Uruguay, Paraguay)
- 3) Une solution andine
- 4) Une solution ABM = Argentine, Brésil, Mexique,

Le Chili se retrouve donc dans 3 des 4 solutions que nous envisageons".

Il a aussi été précisé à M. Tunik qu'une étude sur l'industrialisation horlogère était en voie de réalisation dans ces différents pays d'Amérique latine.

M. Tunik semblait voir un grand avenir à une industrie horlogère chilienne, avec débouchés dans les pays de l'ALALC ou en tous cas dans le cadre du Groupe andin. Le régime d'importation de l'horlogerie suisse au Chili serait évidemment revu en fonction de cette industrialisation.

Une documentation sur l'industrie horlogère suisse a été remise à M. Tunik, de même que, à titre d'information et d'orientation, une copie du questionnaire mis au point par la Division Extérieure, concernant "les éléments pour une analyse d'implantation et de localisation d'une industrie horlogère". Il a été précisé que ce questionnaire n'a pas été mis au point pour le cas précis de Chili et qu'il est donné à titre purement documentaire. M. Tunik va cependant s'en inspirer pour rédiger un mémoire à l'attention de la Fédération Horlogère Suisse, sur les possibilités, conditions et moyens d'une industrialisation horlogère au Chili.

La formation technique a également été largement discutée et l'entretien s'est terminé par une visite du WOSTEP qui a fortement intéressé M. Tunik.

M. Barriga, Conseiller à l'Ambassade du Chili à Berne assistait également à cet entretien, à l'issue duquel il a précisé que le Chili pensait pouvoir bientôt répondre affirmativement à l'offre qui lui a été faite de participer au Comptoir Suisse de 1970.

KE/mg

Bienne, 29 octobre 1968